

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 23 octobre 2010

Sous la présidence de M. RIGAL Christian

**Etaient présents** : ROUQUETTE Christian, MARTY Jean-Pierre, VIGUIER Serge, OULES Elisabeth, INES Grace, MAFFRE Jérôme, MAFFRE Guy, ALIES Cédric, OULES Thierry, GALAND Georges, VIALA Lionel et AZAIS Alain.

**Etait absent** : SEGUIER Daniel et BLOY Xavier

**Secrétaire de séance** : ROUQUETTE Christian

**Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2010.**

### **Signature du marché en procédure adaptée pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulé bois.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, lors de la délibération du 30 novembre 2009, il a été décidé de remplacer la chaufferie par un système à base de granulés bois, et que l'aide de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional avait été sollicitées pour subventionner le projet sur la base d'un devis de la Société ALVERNHE pour un montant de 24 214,02 € HT.

Une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée pour une remise des plis fixée au 27 septembre 2010.

Les plis ont été ouverts lors de la commission du 30 septembre 2010.

Après analyse, l'offre de la SARL LACAMBRE, sise ZAC de Madorre, Route de Lautrec à ROQUECOURBE (Tarn) a été retenue pour le montant de 22 251,70 € H.T., avec une reprise de 500 € de l'ancienne chaufferie fioul.

L'entretien de la future chaufferie sera assuré par la société LACAMBRE.

### **Modification des statuts de la Communauté des Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.**

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la Communauté des Communes et propose une modification au niveau de l'article 5 : durée, elle passe de 12 ans renouvelable à une durée illimitée, et 6 : compétences : action sociale. L'ajout de cette compétence permettra à la Communauté des Communes de prendre en charge l'aménagement de la future maison d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes à Biot.

### **Convention fixant la participation de la commune de BRASSAC au port des repas de la cantine scolaire.**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre

la Commune de Brassac et la Commune de Castelnau de Brassac pour le port des repas de la cantine scolaire afin que Brassac puisse participer aux frais des ports de repas effectué par un agent de notre commune. Ce projet a été accepté à l'unanimité.

### **Travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable. Indemnisation pour dommages aux cultures. Mise à jour de la liste des propriétaires ou fermiers concernés.**

Monsieur le Maire fait référence à la délibération du 31 juillet 2010 relative à l'indemnisation des agriculteurs (propriétaires ou fermiers) qui ont subi des dommages lors des travaux d'extension du réseau d'eau potable.

Il convient de mettre à jour par la présente délibération, la liste des personnes concernées.

## **Informations et questions diverses .**

- Des administrés ont fait des observations concernant la qualité de l'eau distribuée depuis la mise en service du nouveau réseau d'eau potable de la commune.  
Ces observations ont été prises en compte et l'Agence Régionale de Santé (ARS), ancienne DDASS, a été sollicitée pour effectuer des analyses sur plusieurs sites : Valès haut et Biot.  
Après réception des analyses, les résultats seront affichés dans les hameaux et à la mairie.  
Après renseignements pris auprès des autorités compétentes, tout nouveau réseau a besoin d'un certain laps de temps pour que les nouvelles canalisations et les anciennes soient en osmose. Du fait de la présence de chlore dans l'eau, les dépôts qui tapissent les anciens tuyaux se détachent et troublent l'eau. Dans quelque temps tout rentrera dans l'ordre.
- La société AGE Environnement a été mandatée pour mettre à jour son étude de 2005 concernant le projet d'assainissement collectif qui doit être mis en œuvre. En effet, la loi oblige collectivités et particuliers à disposer d'un assainissement aux normes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La commune ne pourra pas équiper l'ensemble de son territoire du fait du coût trop important par habitant mais un réseau collectif serait possible le long de la vallée constituée des hameaux Cugnasse, Peyrolles, Castelnaud, Biot, La Barouillé, Le Bompas, Le Colombier, L'Arcayrié, Ouillats. Dans ce schéma, sera pris en compte la nouvelle maison d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes, en 2011 – 2012.
- Les prochains Conseils municipaux auront lieu les 4 et 18 décembre prochain, l'un des deux sera exclusivement consacré au tarif de l'eau pour l'année 2011.

Fin du conseil à 13 heures.